#### N4401 - Circulation du réseau ferré

### **Appellations (Métiers courants)**

- Agent / Agente de circulation du réseau ferroviaire
- Aiguilleur / Aiguilleuse du réseau ferré
- Opérateur / Opératrice de circulation du réseau ferroviaire
- Technicien / Technicienne de circulation du réseau ferré

- Agent / Agente de transport exploitation ferroviaire
- Chef de gare
- Responsable de circulation du réseau ferroviaire

#### **Définition**

Surveille et coordonne les mouvements des trains de voyageurs ou de marchandises (arrivée/départ, signaux, aiguillage, protection des voies, ...) selon les règles de sécurité des biens et des personnes, les impératifs du trafic (horaire, vitesse, ...) et les aléas (panne, incident technique, retard, ...).

Peut organiser l'activité d'une ou plusieurs unités opérationnelles (gare, station, terminus, ...).

Peut coordonner la circulation des trains (régulation du trafic en Poste Central de Commandement -PCC-, ...) d'une ou plusieurs lignes (métro, RER, ...). Peut encadrer une équipe.

### Accés à l'emploi métier

Remarque ADEM: Les informations décrites dans cette rubrique ne sont pas applicables au Luxembourg

Cet emploi/métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac (scientifique, technologique, professionnel, ...).

Les fonctions de technicien de circulation et les fonctions d'encadrement d'unités opérationnelles (chef de gare, chef de circulation, ...) sont accessibles à partir d'un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT, L2, ...).

#### Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de transport ferroviaire, en contact avec différents intervenants (conducteurs, agents de manoeuvre, agents commerciaux, ...) parfois en contact avec les clients.

Elle s'exerce sur des lieux d'exploitation ferroviaire (gare de voyageurs, gare de triage ou de fret, terminus, poste d'aiguillage, ...) parfois en milieu souterrain (métro) et varie selon le site d'affectation (zone de quai, poste d'aiguillage, terminus, gare de voyageurs, Poste de Commandement Central -PCC-, ...).

L'activité peut s'exercer par roulement, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.

### Activités et compétences de base

| Activités  | Compétences  |  |
|--|--|--|
| Vérifier la sécurisation des voies et des quais à l'arrivée/départ des trains (signalisation, montée/descente des voyageurs,) et lancer les ordres de départ en fonction de la planification | ■ Principes de la relation client                                  |  |
| Ajuster la signalisation et actionner les systèmes de manoeuvre d'aiguillage selon la destination des  | ■ Règles et consignes de sécurité                                  |  |
| Contrôler les dispositifs de sécurité du secteur d'intervention (protection du personnel sur voie, espacement entre les trains,) et intervenir selon les besoins                             | <ul> <li>Organisation et fonctionnement du réseau ferré</li> </ul> |  |
| Fiche ROME N4401   | I  |  |

ne ROME N4401

page 1 sur 3

### N4401 - Circulation du réseau ferré

# Activités et compétences de base

| Activités   | Compétences   |
|---|---|
| Mettre en place les mesures palliatives en cas de situation perturbée (information voyageurs, transport de remplacement,)   | Code de circulation ferroviaire   |
| <ul> <li>Adapter les tracés de parcours des trains en cas de dysfonctionnements dans le périmètre d'intervention</li> </ul> | <ul> <li>Utilisation de commande d'aiguillage électromécanique automatisée</li> </ul> |
| Renseigner les supports de suivi d'activité et transmettre les informations au service concerné                             | ■ Utilisation d'outils de radiocommunication  |

# Activités et compétences spécifiques

| Activités   | Compétences  |  |
|---|--|--|
| Elaborer la composition de trains (types et nombre de wagons) en fonction du flux de passagers et/ou du fret              |  |  |
| ■ Surveiller la circulation des trains et réguler le trafic en cas de retard, de panne ou d'accident                      | Utilisation de console de visualisation et de régulation de trafic |  |
| Organiser l'activité d'une ou plusieurs unités opérationnelles du réseau ferré et mettre en place des partenariats locaux | ■ Règles de gestion d'un centre du réseau ferré (gare, station,)   |  |
| ■ Coordonner l'activité d'une équipe  |  |  |
| Accueillir les nouveaux salariés et favoriser leur intégration dans la structure  |  |  |

## **Environnements de travail**

| Structures                            | Secteurs | Conditions     |
|---------------------------------------|----------|----------------|
| ■ Entreprise de transport ferroviaire |          | ■ En extérieur |
|                                       |          | ■ En sous-sol  |
|                                       |          |                |

# Mobilité professionnelle

## **Emplois proches**

| Denuis | Vars  |
|--------|-------|
| Depuis | V CIS |

| N4401  | _ | Circulation | du réseau  | ferré       |
|--------|---|-------------|------------|-------------|
| INTTUI |   | Circulation | uu i eseau | 1 1 5 1 1 5 |

# Mobilité professionnelle

# **Emplois envisageables si évolution**

| Depuis                    | Vers                         |  |
|---------------------------|------------------------------|--|
| ■ Toutes les appellations | ■ N4301 - Conduite sur rails |  |

Fiche ROME N4401 page 3 sur 3